

Connexion à la plateforme, 3 options possibles



Aide aux "entrepreneurs non-salariés"

► Date limite : 31 août 2020

Commencer la démarche

- 1 Créer un compte demarches-simplifiees.fr
- 2 J'ai déjà un compte

ou

- 3 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

1 Dans le cas d'une inscription, vous recevrez un lien de confirmation et d'activation



demarches-simplifiees.fr

Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur demarches-simplifiees.fr, veuillez cliquer sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=HLJhNDiAYbKuTRDu2TzS&procedure_id=31492

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr



beta.gouv.fr

1 2 3 Une fois le compte activé, "Commencer la démarche"



Aide aux "entrepreneurs non-salariés"

Commencer la démarche

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres